

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

## Séance du lundi 12 novembre 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance du 25/09/2018.

### Compte-rendu des marchés conclus depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

#### Décision n° 19-2018 du 18/10/2018

Décision du Maire relative à la signature d'un marché Mapa pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'amélioration thermique et électrique de l'école avec Madame Loup Dario, mandataire et ses sous-traitants d'un montant de 11 600€ ht.

#### Décision n° 20-2018 du 26/10/2018

Décision du Maire relative à la signature d'une convention de mise à disposition de service assistance à maîtrise d'ouvrage entre la CoVe et la Commune de Venasque pour la conduite des travaux de la mise en accessibilité PMR de l'école jusqu'au parfait achèvement du marché de travaux prévu en 2019 pour un montant de 5 675€.

## 1. Droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles

Par Déclaration d'Intention d'Aliéner au titre des espaces naturels sensibles en date du 27/08/2018, reçue au Conseil départemental le 30/08/2018 et en mairie le 13/09/2018, l'étude notariale Lapeyre-Ducros-Audemard nous a informé que Monsieur Jouve Etienne souhaite vendre la parcelle cadastrée section B 120 d'une contenance de 1 100m<sup>2</sup> sise sur le territoire de notre commune au lieu-dit Les Souveilles pour un prix total de 2 200€.

Considérant l'intérêt que présente cette parcelle située sur notre territoire communal dans le cadre de la protection des espaces naturels sensibles,  
Considérant que la Commune souhaite préserver la qualité du site, du paysage et du milieu naturel,

Monsieur le Maire propose :

- de préempter la parcelle cadastrée section B 120 au prix de 2 200€
- d'imputer la dépense au budget primitif 2018
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Dans le cas où les vendeurs feraient savoir à la Commune qu'ils n'acceptent pas son offre, et qu'il conviendrait de ce fait de saisir la juridiction compétente en matière d'expropriation afin qu'elle statue conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière, il vous est également proposé :

- . d'autoriser Monsieur le maire à prendre un avocat pour défendre la Commune à l'instance
- . d'imputer la dépense au budget 2018
- . d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

## 2. Décision modificative de crédits 3-2018 - Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
042	6811		Dotations aux amortissements des immobilisati...	1 350,00
041	2313	OPFI	Constructions	48 450,00
041	2152	OPFI	Installations de voirie	42 850,00
041	21312	OPFI	Bâtiments scolaires	10 750,00
21	21312	10034	Bâtiments scolaires	1 350,00
041	21318	OPFI	Autres bâtiments publics	300,00
011	615231		Voiries	-1 350,00
<b>103 700,00</b>				

### COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2315	OPFI	Installations, matériel et outillage techniqu...	37 800,00
041	2033	OPFI	Frais d'insertion	2 500,00
041	2031	OPFI	Frais d'études	62 050,00
040	28051	OPFI	Amortissements Concessions et droits similaires (logiciels)	1 750,00
040	2802	OPFI	Amortissement des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	500,00
040	28031	OPFI	Amortissements des frais d'études	-900,00
<b>103 700,00</b>				

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 19h35.